

COMPÉTENCES DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (Formation ordinaire et formation disciplinaire)

À l'initiative de l'autorité territoriale

CAP en formation ordinaire

Thème de la saisine	Avis ou information	CAS DE SAISINES	Références juridiques au 01/02/2025
Stage	Avis	Refus de titularisation au terme du stage.	CGFP : L327-1 et L327-3 R263-7 1° D. 92-1194 D. 2008-512
Stage	Avis	Licenciement au cours de la période de stage en cas d'insuffisance professionnelle.	CGFP : L263-3, L327-1 et L327-4 R263-7 1° D. 92-1194 D. 2008-512
Travailleurs en situation de handicap	Avis	Non-renouvellement du contrat initial pour insuffisance de capacités professionnelles.	CGFP : L131-8, L352-4 et L.352-5 R263-7 4°b D. 96-1087 (art. 7, 8 III) D. 2008-512
Travailleurs en situation de handicap	Avis	Renouvellement du contrat initial pour insuffisance de capacités professionnelles.	CGFP : L131-8, L352-4 et L352-5 R263-7 4°a D. 96-1087 (art 7, 8 II) D. 2008-512
Travailleurs en situation de handicap	Avis	Non titularisation après renouvellement du contrat.	CGFP : L131-8, L352-4 et L352-5 R263-7 1° D. 96-1087 (art 9) D. 2008-512
Formation	Information	Rejet par l'autorité territoriale d'un congé pour formation syndicale ou d'un congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail pour les membres de la formation spécialisée du CST ou du CST sans formation spécialisée.	CGFP : L214-1, L214-2 et L215-1 R263-7 3°a R215-4 R214-5 et R214-6
Formation	Avis	Double refus successif de formation par l'autorité territoriale.	CGFP : L115-4, L421-1, L422-1, L422-21 et L422-22 R263-7 3° c D. 2007-1845
Formation	Avis	Rejet d'une troisième demande portant sur une action de formation de même nature au titre du compte personnel de formation (CPF).	CGFP : L115-4, L421-1, L422-8 à L.422-10, L.422-13 et L422-21 6°. R263-7 3° b D. 2017-928
Fin de fonctions	Avis	Licenciement d'un fonctionnaire, mis en disponibilité, après 3 refus de postes (fonctionnaire ayant demandé sa réintégration après disponibilité).	CGFP : L263-3, L514-8 et L553-1 R263-7 2°a
Fin de fonctions	Avis	Licenciement d'un fonctionnaire au terme d'un CMO, CLM, CLD ayant refusé un poste sans motif valable lié à son état de santé.	CGFP : L822-1, L822-2, L822-6 et L822-12 R263-7 2° c D.87-602 (art 17 et 35)
Fin de fonctions	Avis	Réintégration à l'issue de la période de privation des droits civiques ou de la période d'interdiction d'exercer un emploi public ou en cas de réintégration dans la nationalité française.	CGFP : L321-1 et L550-1 R263-8 D.2016-1155 Code Pénal : art 131-26 et 132-21
Fin de fonctions	Avis	Dissolution d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public à caractère administratif.	CGCT : R.2221-17 et R.2221-62
Carrière	Information	Appréciation particulière portée sur le CREP pour les agents ayant atteint le dernier échelon de leur grade depuis au moins trois ans.	CGFP : L521-1 D.2014-1526 (art 3 7°)
Information aux membres	Information	Information des motifs d'une décision prise par l'autorité territoriale contraire à l'avis émis par la CAP.	CGFP R264-76

CAP en formation disciplinaire

Thème de la saisine	Avis ou information	CAS DE SAISINES	Références juridiques au 01/02/2025
Discipline	Avis	Saisine du conseil de discipline et sanctions des fonctionnaires titulaires.	CGFP : L263-3, L530-1, L532-1, L532-2, L532-4, L532-5, L532-6, L532-7 à L532-10 et L533-1 à L533-6 R263-6 D. 89-677
	Avis	Saisine du conseil de discipline et sanctions des fonctionnaires stagiaires.	CGFP : L263-3 et L327-4 R263-7 1° D. 92-1194 (art 6 4° et 5°) D. 89-677
	Avis	Saisine du conseil de discipline et licenciement pour insuffisance professionnelle d'un fonctionnaire titulaire.	CGFP : L263-3, L553-1 3°, L553-2 et L553-1-3 R263-7 2° b
Information aux membres	Information	Information des motifs d'une décision prise par l'autorité territoriale contraire à l'avis émis par la CAP.	CGFP R264-76

COMPÉTENCES DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (Formation ordinaire)

À l'initiative de l'agent

CAP en formation ordinaire

Thème de la saisine	Avis ou information	CAS DE SAISINES	Références juridiques au 01/02/2025
Carrière	Avis	Révision du compte rendu d'entretien professionnel (CREP).	CGFP : L111-2, L263-3, L521-1, L521-3, L521-4 et L521-5 R263-10 3° D. 2014-1526 (art 7-II)
Formation	Avis	Refus par l'autorité territoriale d'une demande de mobilisation du compte personnel de formation (CPF).	CGFP : L422-1, L422-8 et L422-11 R263-10 4° D. 2007-1845
Conditions d'exercice des fonctions	Avis	Refus par l'autorité territoriale d'une autorisation d'accomplir un service à temps partiel (refus d'autorisation ou litiges relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel).	CGFP : L263-3, L612-1, L612-2 et L612-13 R263-10 1° D. 2004-777
Conditions d'exercice des fonctions	Avis	Refus par l'autorité territoriale d'une demande de congés au titre du compte épargne-temps (CET).	CGFP : L621-4 et L621-5 R263-10 6° D. 2004-878 (art 10)
Conditions d'exercice des fonctions	Avis	Refus par l'autorité territoriale de télétravail (opposé à une demande initiale ou à un renouvellement ainsi que l'interruption à l'initiative de l'autorité territoriale)	CGFP : L430-1 R263-10 5° D. 2016-151 (art 10)
Fin de fonctions	Avis	Refus par l'autorité territoriale d'une acceptation de démission.	CGFP : L263-3, L551-1 et L551-2 R263-10 2°
Mobilité	Avis	Reclassement par l'autorité territoriale d'un fonctionnaire reconnu inapte à titre permanent à l'exercice de ses fonctions, en l'absence de demande de l'agent.	CGFP : L826-3 R263-10 7° D. 85-1054 (art 3-1)



- **Secrétariat des CAP en formation ordinaire**
01 56 96 81 82
cap@cig929394.fr

- **Secrétariat des CAP en formation disciplinaire**
01 56 96 81 23 ou 81 37
discipline@cig929394.fr

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site du CIG Petite Couronne www.cig929394.fr
 à la rubrique « gestion des ressources humaines » « organismes placés auprès du CIG » :
 >>> [Commissions administratives paritaires](#)
 >>> [Conseils de discipline](#)